

FICHE PRATIQUE

Instructions pour un traitement optimal de vos factures

Cher fournisseur,

Vous êtes fournisseur en Belgique et avez des relations commerciales avec au moins une des sociétés de John Cockerill (voir liste ci-dessous) qui est passée à la facturation électronique. Vous trouverez sur la présente fiche un certain nombre d'instructions pour garantir un traitement optimal et rapide de vos factures. Vous êtes fournisseur en dehors de la Belgique, digitalisation de la facture reste d'actualité, veuillez vous référer aux instructions ci-dessous.



Où et comment envoyer ma facture digitale ?

- Factures **Belgique - Belgique** via PEPPOL tout autre mode d'envoi pour cette catégorie de factures ou notes de crédit ne seront pas traitée.
Via PEPPOL le format XML sera obligatoire

- Factures **hors Belgique** par e-mail et au format PDF à l'adresse accounting.invoices.belgium@johncockerill.com, seule adresse dédiée utilisable pour le traitement de la facture.

Quels sont les critères de conformité à respecter pour les factures hors Belgique ?

- Factures : Une seule facture (= 1 PDF) par e-mail est autorisée.
Des documents supplémentaires liés à la facture peuvent être joints à l'e-mail si nécessaire (Word, JPG, Msg, Excel).
- Les caractères spéciaux dans le nom du fichier PDF ne sont pas autorisés.
- La facture ne peut pas contenir de remarques manuscrites • Pour une meilleure lisibilité, il est préférable d'utiliser un fond blanc pour la facture PDF.
- Utiliser des documents scannés n'est pas recommandé. Veuillez générer votre facture directement de votre système de facturation ou utiliser les options « imprimante PDF » ou « Enregistrer sous PDF ».

Liste des sociétés concernées

John Cockerill SA -----	BE0422.362.477
John Cockerill Hainaut SA -----	BE0448.622.822
John Cockerill Traction SA -----	BE0462.442.946
Fondation John Cockerill -----	BE0669.916.543
John Cockerill Defense SA -----	BE0563.837.739
Transurb SA -----	BE0413.393.907
John Cockerill Renewables SA -----	BE0765.417.991
John Cockerill Hydrogen SA -----	BE0772.789.892
John Cockerill Metals International SA -----	BE1028.543.953
John Cockerill Groupe Siege SA -----	BE0891.749.902
John Cockerill Defense Siege SA -----	BE0771.840.084
John Cockerill Hamon SA -----	BE0787.803.415
John Cockerill Ingénierie & services Afrique SA -----	BE1011.239.450
Pegasus SRL-----	BE0754.569.136
Industria Fund SRL-----	BE0754.619.022

Les informations à ne pas oublier sur votre facture ?

1. Date de la facture
2. Référence de la facture
3. Votre dénomination sociale et données de contact
4. Numéro de bon de commande (PO) John Cockerill (10 chiffres) 1 facture = 1 numéro de PO. Plusieurs numéros de PO sur une facture ne sont pas autorisés
5. Adresse de facturation identique à celle du bon de commande
6. Dénomination des services fournis et quantité, avec même détails que dans le PO : référence du poste d'achat, désignation de l'article avec prix, unité de commande, conditions de paiement, incoterms, données intrastat)
7. Unité monétaire sous forme de code iso (EUR, GBP, USD,...)
8. Montant net, taxe et brut
9. Votre numéro de TVA, celui de l'entité de John Cockerill, ainsi que l'indication du taux de TVA applicable et toute autre mention prescrite par le code de la TVA
10. Vos coordonnées bancaires
Une question ?
accounting.suppliers.belgium@johncockerill.com



Une question ?

accounting.suppliers.belgium@johncockerill.com

Merci pour votre collaboration.

